



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr.: General

9 November 2021
Original: English**Première session ordinaire de 2022**

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Audit interne et investigations**Fonds des Nations Unies pour la population****Plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025***Résumé*

Le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 a été élaboré conformément à la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2019/1), aux décisions du Conseil d'administration qui s'appliquent et à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Il expose l'approche stratégique adoptée pour la planification des évaluations et détaille les propositions d'évaluations organisationnelles et décentralisées des programmes pour le FNUAP. Il inclut en outre des informations sur le budget, les principaux risques et les dispositions relatives aux rapports.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) *saluer* la pertinence et l'utilité du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 ;
- b) *reconnaître* le caractère transparent et participatif du processus d'élaboration du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 ; et
- c) *approuver* le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025.

Table des matières

I.	Contexte et objectif du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025	3
II.	Intentionnalité et utilisation des évaluations.....	4
III.	Approche stratégique de la planification des évaluations.....	4
A.	Principes fondamentaux et normes d'évaluation.....	4
B.	Critères de sélection des évaluations incluses dans le plan	5
C.	Processus consultatif mis en œuvre pour élaborer le plan.....	5
D.	Réceptivité à l'évolution des besoins.....	6
IV.	Évaluations centralisées.....	7
V.	Évaluations décentralisées au niveau des programmes	8
VI.	Ressources nécessaires pour l'évaluation	9
A.	Ressources humaines	10
B.	Ressources financières	10
VII.	Risques	12
VIII.	Rapports.....	12

I. Contexte et objectif du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025

1. Conformément à la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2019/1), la fonction d'évaluation du FNUAP contribue à trois objectifs principaux :

- (a) L'évaluation est un moyen de rendre compte aux parties prenantes de ses performances en matière de résultats de développement et d'investissement des ressources ;
- (b) Elle encourage la prise de décision fondée sur des données probantes ;
- (c) Elle permet de tirer de précieux enseignements et ainsi d'élargir la base de connaissances de l'organisation afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

2. Le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 a été élaboré conformément à la politique d'évaluation approuvée par le Conseil d'administration et à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

3. Le plan d'évaluation quadriennal budgétisé vise à fournir un cadre cohérent pour guider la commande, la gestion et l'utilisation des évaluations au sein du FNUAP. Conformément à l'examen quadriennal complet, à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et au Pacte de financement, des efforts considérables ont été déployés afin de veiller à ce qu'un grand nombre des évaluations centralisées du FNUAP soit réalisé à l'échelle du système ou conjointement. Le plan constitue également une base pour le suivi et la présentation des rapports concernant la réalisation des évaluations centralisées et décentralisées des programmes de pays et régionaux qui sont prévues. Les évaluations centralisées qui figurent dans le plan seront présentées au Conseil d'administration du FNUAP ou aux parties prenantes concernées, conformément à la politique d'évaluation.

4. Le plan est conçu comme un outil flexible qui s'adapte à l'évolution du contexte dans lequel le FNUAP intervient. Par conséquent, il sera révisé si nécessaire en vue d'assurer sa constante pertinence pour l'organisation et ses résultats transformateurs. Le plan couvre quatre années afin de favoriser une approche équilibrée entre portée stratégique et utilité de l'évaluation. Des propositions fermes sont présentées pour la période 2022-2023 et des propositions indicatives pour la période 2024-2025 qui seront validées en 2023.

Portée et couverture du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025

5. Le plan d'évaluation budgétisé quadriennal s'aligne sur les résultats, les produits, les facteurs d'accélération et les performances en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles énoncés dans le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.

6. Il couvre les deux catégories d'évaluations définies dans la politique d'évaluation révisée du FNUAP.

(a) Les évaluations centralisées sont la première catégorie d'évaluations couvertes par le plan. Ces évaluations sont des exercices indépendants effectués par le Bureau de l'évaluation afin d'évaluer les questions d'importance stratégique qui contribuent à la réalisation des résultats transformateurs du plan stratégique du FNUAP en ce qui concerne l'efficacité du développement et les performances organisationnelles. Elles portent sur des questions touchant l'ensemble de l'organisation et comprennent des études de synthèse et des évaluations thématiques, institutionnelles, conjointes et à l'échelle du système des Nations Unies et, à la demande des partenaires financiers, des évaluations des principaux programmes, des fonds fiduciaires mondiaux et des partenariats du FNUAP.

(b) Les évaluations décentralisées des programmes constituent la deuxième catégorie d'évaluations couvertes par le plan. Ces évaluations sont dirigées par le bureau régional ou de pays responsable du programme évalué. Elles sont réalisées par des évaluateurs externes indépendants présélectionnés par le Bureau d'évaluation, conformément aux termes de référence approuvés par celui-ci et indiqués dans la politique d'évaluation. Il existe deux types d'évaluations des programmes : les évaluations des programmes de pays et les évaluations des programmes régionaux. Ces évaluations permettent de

mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats au niveau national ou régional, de tirer des enseignements et d'orienter la conception ainsi que la mise en œuvre des futurs programmes.

II. Intentionnalité et utilisation des évaluations

7. Les conclusions de l'évaluation, les recommandations ainsi que les enseignements tirés permettent d'améliorer les performances à l'échelle organisationnelle et à celle du système des Nations Unies vers la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et reproductive et la mise en œuvre accélérée des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, mais aussi d'autres objectifs de développement adoptés sur le plan international, notamment les objectifs de développement durable.

8. Le FNUAP souhaite renforcer la responsabilité à l'égard des résultats obtenus et s'assurer que les conclusions des évaluations permettent de prendre des décisions éclairées et fondées sur des données probantes et contribuent à l'apprentissage organisationnel en vue d'élaborer des programmes plus efficaces. Les résultats devraient orienter l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques opérationnels et normatifs, y compris la mise en œuvre et l'examen à mi-parcours du plan stratégique 2022-2025 du FNUAP, l'élaboration du prochain plan stratégique de l'organisation (pour la période 2026-2029) et de descriptifs de programmes de pays et régionaux.

9. L'utilisation des conclusions de l'évaluation est une étape essentielle du processus d'évaluation dont la responsabilité partagée incombe à la direction et au Bureau de l'évaluation. Pour faciliter son utilisation, l'évaluation doit être pertinente, opportune, ciblée et communiquée de manière efficace. De fait, le FNUAP réalise les évaluations de manière participative et consultative, en association avec des groupes de référence établis. Cette méthode soutient d'emblée l'engagement institutionnel ainsi que l'utilisation des résultats et des recommandations, tout en assurant l'indépendance, l'objectivité et la crédibilité. En outre, des réactions officielles sont attendues de la direction pour toutes les évaluations effectuées, et les enseignements tirés de celles-ci seront partagés et diffusés par l'intermédiaire de différentes plateformes de gestion des connaissances.

III. Approche stratégique de la planification des évaluations

A. Principes fondamentaux et normes d'évaluation

10. Au FNUAP, les principes directeurs de l'évaluation découlent de la Politique d'évaluation, des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, de l'engagement pris par la direction exécutive du Fonds de promouvoir une culture de l'évaluation, ainsi que des normes, des règles et du code de conduite pour les évaluations du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

11. Ces principes ont guidé l'élaboration du plan d'évaluation quadriennal budgétisé et se définissent comme suit :

(a) Les évaluations sont planifiées et menées pour assurer l'appropriation et le leadership nationaux des processus d'évaluation par les titulaires de droits et de devoirs. Elles visent à renforcer les capacités nationales d'évaluation, y compris celles des nouveaux évaluateurs moins expérimentés, et à accroître la participation des homologues nationaux, notamment des jeunes, au moyen de méthodes inclusives et participatives et dans le respect des principes de l'efficacité de l'aide, en particulier les principes de l'assimilation nationale et de la responsabilité mutuelle.

(b) Les évaluations respectent les valeurs universelles d'équité, de justice, d'égalité des genres et de respect de la diversité. Le manuel du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation *Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du GNUE* fait également partie de ces principes directeurs.

(c) En apportant des éléments de preuve, l'évaluation favorise une gestion et une prise de décision éclairées. Il incombe à la direction de s'assurer que l'évaluation est conforme aux normes institutionnelles du FNUAP. Dans le cadre d'une culture de responsabilisation et de gestion axée sur les résultats, le FNUAP souhaite recueillir des données probantes empiriques sur les résultats obtenus, en

exploitant les acquis de son expérience en vue d'améliorer la conception et l'efficacité des programmes et de répondre aux besoins des titulaires de droits.

(d) Conformément au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/72/684-E/2018/7), le FNUAP harmonise et aligne ses évaluations sur les efforts d'évaluation des partenaires du système des Nations Unies, notamment en réalisant des évaluations conjointes avec lesdits partenaires ou d'autres partenaires de développement, et en participant aux efforts d'évaluation fournis par le système des Nations Unies.

B. Critères de sélection des évaluations incluses dans le plan

12. Les critères suivants, classés dans l'ordre de priorité fixé par la politique d'évaluation, ont été appliqués pour guider la sélection des évaluations centralisées et au niveau des programmes :

(a) *Pertinence stratégique de l'objet* : i) l'évaluation porte-t-elle sur des questions d'importance stratégique organisationnelle contribuant à la réalisation du plan stratégique ? ; ii) l'objet de l'évaluation constitue-t-il une priorité programmatique ? ; iii) l'objet de l'évaluation fait-il partie des priorités annuelles du FNUAP ? ; et iv) l'objet de l'évaluation fait-il partie des priorités du FNUAP dans une région spécifique qui fait état, par exemple, d'un taux de mortalité maternelle élevé, d'un faible recours à la contraception ou d'un taux élevé de grossesses précoces ?

(b) *Risques associés à l'objet* : existe-t-il des facteurs politiques, économiques, financiers, structurels ou organisationnels présentant un risque potentiellement élevé de non-réalisation des résultats, ou pour lesquels des éléments de preuve supplémentaires sont nécessaires pour permettre à la direction de prendre des décisions ?

(c) *Potentiel d'évaluations conjointes ou menées à l'échelle du système des Nations Unies* : est-il possible de réaliser l'évaluation conjointement avec d'autres partenaires (des entités des Nations Unies, des gouvernements nationaux, des donateurs, etc.) ou permet-elle de contribuer à une évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'éviter les doublons et de promouvoir la coordination ?

(d) *Importance de l'investissement* : l'objet est-il considéré comme important au regard du portefeuille d'activités du FNUAP ?

(e) *Faisabilité et mise en œuvre de l'évaluation* : i) l'intervention est-elle suffisamment évaluable pour conduire à une étude approfondie aboutissant à des résultats solides, des recommandations précises et des enseignements ? ; et ii) le bureau diligentant l'évaluation (le Bureau de l'évaluation, le bureau régional ou de pays) dispose-t-il des ressources nécessaires pour mener à bien et gérer une évaluation de qualité dans les délais impartis ?

(f) *Potentiel de répliation et de mise à l'échelle* : i) l'évaluation offre-t-elle les informations nécessaires pour identifier les facteurs de réussite d'une intervention et déterminer la faisabilité de sa répliation ou de sa mise à l'échelle ? ; et ii) l'intervention est-elle une initiative pilote ou novatrice ?

(g) *Écart de connaissances* : l'évaluation permettra-t-elle de combler un grave écart de connaissances en rapport avec l'orientation thématique du FNUAP ?

(h) *Engagements formels à l'égard des parties prenantes* : i) les parties prenantes ont-elles demandé à ce que l'évaluation soit réalisée (par exemple, dans le cadre des exigences formulées par les donateurs en vue d'accords de cofinancement) ? ; et ii) la demande d'évaluation peut-elle être satisfaite par une évaluation déjà planifiée ?

C. Processus consultatif mis en œuvre pour élaborer le plan

13. Le Bureau de l'évaluation a suivi trois étapes clés pour identifier a) les priorités d'évaluation stratégiques en lien avec le plan stratégique 2022-2025 du FNUAP ; et b) les écarts de connaissances que les évaluations centralisées permettront de combler.

(a) Premièrement, le Bureau de l'évaluation a effectué une analyse sur le manque d'éléments de preuve en s'appuyant sur le Plan d'évaluation transitionnel (2020-2023) afin d'évaluer la portée des évaluations centralisées réalisées entre 2015 et 2021 à la lumière des domaines de résultats du plan stratégique du FNUAP et des priorités en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles. Si

quelques écarts au niveau des informations disponibles ont été identifiés dans le domaine des dynamiques démographiques, il a été conclu à l'issue de l'analyse que les évaluations menées pour les trois résultats transformateurs garantissaient une couverture équilibrée. Étant donné que l'aide humanitaire est de plus en plus vaste et qu'elle entraîne un accroissement du portefeuille d'activités du FNUAP dans ce domaine, l'analyse comportait davantage de données d'évaluation sur les interventions humanitaires. Cette analyse a également révélé une couverture encourageante des principaux facteurs permettant d'atteindre les trois résultats définis dans le plan stratégique pour 2022-2025, à savoir réaliser des évaluations sur les six produits et les six facteurs d'accélération, y compris la riposte à la pandémie de COVID-19 du FNUAP, l'engagement à l'égard des adolescents et des jeunes, le principe de ne laisser personne de côté, ainsi que des évaluations portant sur l'efficacité et l'efficience organisationnelles, notamment l'engagement du FNUAP en faveur de la réforme des Nations Unies.

(b) Deuxièmement, selon les critères mentionnés plus haut, une liste indicative des propositions d'évaluations centralisées a été dressée et a fait l'objet d'une analyse de sélectivité afin d'évaluer la pertinence et l'utilité de ces évaluations dans les efforts déployés par le FNUAP pour atteindre les objectifs du prochain plan stratégique (pour 2022-2025). La liste des évaluations potentielles a servi de base aux consultations bilatérales menées avec les principales parties prenantes à tous les niveaux de l'organisation.

(c) Troisièmement, des consultations présentant le projet de plan d'évaluation quadriennal budgétisé ont été organisées avec le Comité exécutif du FNUAP, les hauts responsables du siège et des bureaux régionaux, les organismes des Nations Unies concernés, le Comité consultatif de supervision et le Conseil d'administration. Des consultations ont également été menées avec d'autres organisations des Nations Unies en vue d'identifier des possibilités d'évaluation conjointes et à l'échelle du système.

D. Réceptivité à l'évolution des besoins

14. Le FNUAP intervient dans un paysage de développement dynamique et changeant. Plus particulièrement, les objectifs de développement durable, l'examen quadriennal complet, le programme de réforme des Nations Unies, les nouveaux types de partenariats de développement et le plan stratégique pour 2022-2025 récemment adopté par le FNUAP, poussent ce dernier à modifier son mode de fonctionnement. En outre, étant donné que la COVID-19 et ses conséquences ont entraîné des défis sans précédent, il est plus important que jamais d'avoir accès à des données d'évaluation pour assurer une relance en toute connaissance de cause après la pandémie et aller de l'avant. Dans ce contexte, il sera primordial de réaliser des évaluations opportunes, pertinentes et de qualité afin de permettre au FNUAP de prendre des décisions fondées sur des données probantes et de tirer des enseignements. En parallèle, l'expérience du FNUAP en matière d'évaluation et le renforcement progressif des systèmes et capacités dans ce domaine lui permettent de diversifier la gamme d'évaluations qu'il réalise à tous les niveaux et ainsi de mieux répondre aux besoins en matière d'apprentissage et de responsabilité. Par conséquent, l'évolution des besoins qui suivent a guidé l'élaboration du plan.

(a) *Cohérence des évaluations aux Nations Unies* : afin de respecter leur engagement en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les organismes onusiens s'emploient à évaluer conjointement leurs activités communes, en particulier lorsqu'elles concernent des programmes conjoints ou des objectifs à l'échelle du système. Le Bureau de l'évaluation redoublera d'efforts pour participer à des initiatives d'évaluation conjointe ou à l'échelle du système. Il s'agira peut-être de diriger ou de réaliser des évaluations et des synthèses conjointes ou de participer à des initiatives d'évaluation à l'échelle du système, d'intégrer des groupes de référence ou de prendre part à d'autres activités de coopération. Douze évaluations centralisées sont des évaluations à l'échelle du système des Nations Unies et deux sont des évaluations conjointes.

(b) *Évaluations humanitaires* : la multiplication des crises humanitaires de plus en plus graves et complexes, associée à la pandémie de COVID-19, a conduit un nombre croissant de bureaux extérieurs du FNUAP à mener des interventions humanitaires. Les méthodes d'évaluation du FNUAP doivent tenir compte des exigences spécifiques lorsqu'il est question d'évaluer les performances et les enseignements tirés des interventions humanitaires et des autres interventions menées dans ce contexte. Pour cette raison, une stratégie double sera mise en œuvre. D'une part, un accent accru sera mis sur les performances du FNUAP en situation de crise humanitaire. D'autre part, toutes les évaluations centralisées devront porter spécifiquement sur le contexte de développement et d'aide humanitaire. En

outre, le Bureau de l'évaluation renforcera son engagement dans les partenariats existants en matière d'évaluation humanitaire tels que a) les évaluations à l'échelle du système des Nations Unies relatives aux interventions d'urgence dirigées par le Groupe de l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire ; b) le Réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et la performance en matière d'assistance humanitaire (ALNAP) ; c) l'unité chargée des évaluations à l'échelle du système des Nations Unies ; et d) la Coalition mondiale pour l'évaluation de la réponse à la COVID-19.

(c) *Utilisation des données d'évaluation existantes par méta-synthèse* : il est absolument essentiel que le FNUAP comprenne et utilise pleinement les enseignements tirés des évaluations centralisées et décentralisées des programmes, en particulier celles qui concernent des questions transversales et systémiques. Le Bureau de l'évaluation procédera alors à des études de synthèse afin de tirer des enseignements sur les questions transversales et de les partager.

(d) *Recours à l'innovation en vue d'améliorer les évaluations* : étant donné que les besoins internes et externes en matière de données d'évaluation évoluent et que ces changements ont entraîné des difficultés méthodologiques, le Bureau de l'évaluation continuera de diversifier et d'adapter ses méthodes et approches d'évaluation en tenant compte de l'évolution rapide des contextes. Des évaluations plus diversifiées, innovantes, adaptées et pertinentes seront alors réalisées à l'échelle nationale, régionale et mondiale et permettront de répondre aux besoins de responsabilisation et d'apprentissage du FNUAP.

IV. Évaluations centralisées

15. La liste des évaluations centralisées présentées dans le Tableau 1 ci-après couvre l'ensemble du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 en fournissant une évaluation des contributions du FNUAP audit plan. Plus précisément, les évaluations centralisées porteront sur les trois résultats interdépendants du plan stratégique à atteindre d'ici 2025, à savoir : le résultat 1 (accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale) ; le résultat 2 (accélération de la réduction des décès maternels évitables) ; et le résultat 3 (accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes)¹. Étant donné que le FNUAP contribuera à ces résultats en atteignant six produits interdépendants², qui seront à leur tour réalisés grâce à six facteurs d'accélération³, les évaluations centralisées porteront également sur ces composantes du plan stratégique ainsi que sur les résultats relatifs à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles, afin d'évaluer l'ensemble des progrès accomplis vers la réalisation des trois résultats transformateurs.

16. Sur une période de quatre ans, le Bureau de l'évaluation prévoit de gérer 24 évaluations centralisées, dont douze seront des évaluations et d'autres exercices d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies⁴, et deux des évaluations conjointes avec d'autres entités des Nations Unies. Au total, 58 pour cent des évaluations proposées au cours des quatre prochaines années seront soit des évaluations conjointes soit des évaluations à l'échelle du système.

17. Le Tableau 1 résume les grands thèmes proposés pour les évaluations centralisées par composante essentielle du plan stratégique 2022-2025 du FNUAP, ainsi que la chronologie des évaluations au cours des quatre années couvertes par le plan.

¹ Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/8)

² Ces produits sont : a) politique et redevabilité ; b) qualité des soins et des services ; c) normes sociales et de genre ; d) changements et données démographiques ; e) action humanitaire et f) adolescent(e)s et jeunes. Tous les produits contribuent à la réalisation de chaque résultat et entretiennent une relation multidimensionnelle et d'interdépendance avec ces résultats.

³ Le FNUAP a défini six facteurs d'accélération pour atteindre ces six produits interconnectés : a) les approches reposant sur les droits fondamentaux et les approches sexotransformatrices ; b) l'innovation et la numérisation ; c) les partenariats, la coopération Sud-Sud et triangulaire et le financement ; d) les données et les éléments de preuve ; e) ne laisser personne de côté et aider les personnes les plus défavorisées en premier ; f) la résilience et la capacité d'adaptation, ainsi que la complémentarité entre les efforts de développement, d'aide humanitaire et en faveur de la paix.

⁴ Les évaluations centralisées comprennent des évaluations thématiques et institutionnelles, ainsi que des exercices de synthèse et de méta-analyse.

Tableau 1. Propositions d'évaluations centralisées pour la période 2022-2025

Plan stratégique pour 2022-2025	2022	2023	2024	2025
Trois résultats	<p>Évaluation à mi-parcours du Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle (lancée en 2021)</p> <p>Évaluation formative conjointe du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants</p> <p>Évaluation à l'échelle du système de l'efficacité de l'ONUSIDA (lancée en 2021)</p>	<p>Évaluation à l'échelle du système de l'ONUSIDA (à confirmer)</p>	<p>Évaluation à l'échelle du système de l'ONUSIDA (à confirmer)</p>	<p>Évaluation à l'échelle du système de l'ONUSIDA (à confirmer)</p> <p>Évaluation du Partenariat UNFPA Supplies</p> <p>Évaluation conjointe à mi-parcours du Programme conjoint du FNUAP et de l'UNICEF sur l'abandon des mutilations génitales féminines (Phase IV)</p>
Six produits et six facteurs d'accélération	<p>Évaluation formative de la riposte du FNUAP à la pandémie de COVID-19</p> <p>Évaluation à l'échelle du système du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 (lancée en 2021)</p> <p>Évaluation formative du soutien du FNUAP aux adolescents et aux jeunes (lancée en 2021)</p> <p>Évaluation de la contribution du FNUAP en matière de dynamiques et de données démographiques</p>		<p>Évaluation de l'utilisation d'une approche fondée sur les droits fondamentaux par le FNUAP et de son soutien en vue de « ne laisser personne de côté »</p> <p>Évaluation du soutien du FNUAP à la collecte de données 2020 sur le recensement de la population et des logements</p> <p>Évaluation des données relatives à l'action humanitaire</p> <p>Évaluation humanitaire à l'échelle du système – en situation de crise (à déterminer)</p> <p>Évaluation humanitaire à l'échelle du système – thématique (à déterminer)</p>	
Efficacité et efficacité organisationnelles	<p>Évaluation formative de l'engagement du FNUAP dans la réforme des Nations Unies (lancée en 2021)</p>	<p>Évaluation du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025</p>		
Synthèse/Méta-analyse	<p>Méta-synthèse à l'échelle du système sur la jeunesse – partie 2 (lancée en 2021)</p>	<p>Méta-synthèse à l'échelle du système (à déterminer)</p>	<p>Méta-synthèse à l'échelle du système (à déterminer)</p>	<p>Méta-synthèse à l'échelle du système (à déterminer)</p>

V. Évaluations décentralisées au niveau des programmes

18. Les plans d'évaluation chiffrés élaborés par les bureaux régionaux et de pays et approuvés par le Conseil ont été passés en revue, et les évaluations de programmes planifiées au niveau national et régional ont été incluses dans le plan d'évaluation quadriennal.

19. Au total, 57 évaluations de programmes de pays sont prévues dans les six régions du FNUAP et, en moyenne, 14 de ces évaluations seront réalisées chaque année (voir le Tableau 2). À l'échelle régionale, six évaluations de programmes seront effectuées (voir le Tableau 3).

Tableau 2. Nombre d'évaluations de programmes de pays par région pour la période 2022-2025

Évaluations de programmes de pays par région	2022	2023	2024	2025	Total
Asie et Pacifique	3	0	4	1	8
États arabes	0	0	5	2	7
Europe de l'Est et Asie centrale	0	0	9	1	10
Afrique de l'Est et Afrique australe	6	2	3	3	14
Amérique latine et Caraïbes	0	2	3	4	9
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	4	3	1	1	9
Total par année	13	7	25	12	57

Tableau 3. Nombre d'évaluations de programmes régionaux par région pour la période 2022-2025

Évaluations de programmes régionaux	2022	2023	2024	2025	Total
États arabes	0	0	1	0	1
Asie et Pacifique	0	0	1	0	1
Afrique de l'Est et Afrique australe	0	0	1	0	1
Europe de l'Est et Asie centrale	0	0	1	0	1
Amérique latine et Caraïbes	0	0	1	0	1
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	0	0	1	0	1
Total par année	0	0	6	0	6

VI. Ressources nécessaires pour l'évaluation

20. Pour une fonction d'évaluation efficace, il est nécessaire de réaliser des investissements sûrs, prévisibles et adaptés dans les ressources financières et humaines.

A. Ressources humaines

21. En 2021, le Bureau de l'évaluation a approuvé la création de dix postes : un au sein des services généraux, huit au niveau de l'administration et un au sein de la direction. En outre, le Bureau a recruté deux jeunes volontaires internationaux des Nations Unies. Afin de renforcer encore davantage ses capacités, le Budget intégré pour 2022-2025 approuvé par le Conseil d'administration prévoit de créer un nouveau poste de catégorie P2 et de faire évoluer deux autres postes.

22. Le personnel du Bureau de l'évaluation est responsable non seulement de la gestion des évaluations centralisées, mais aussi des autres activités d'évaluation, y compris du renforcement des capacités dans ce domaine. Entre 2022 et 2025, le Bureau de l'évaluation continuera d'appuyer les évaluations décentralisées des programmes de la manière suivante :

(a) En fournissant des orientations méthodologiques sur la façon de concevoir et de réaliser des évaluations décentralisées au niveau des programmes ;

(b) En dispensant des formations sur la méthodologie d'évaluation décentralisée des programmes de pays et régionaux et la coordination des possibilités de perfectionnement professionnel afin de renforcer les capacités d'évaluation des bureaux de pays du FNUAP et des homologues nationaux ;

(c) En assurant la gestion du système d'évaluation de la qualité pour les évaluations décentralisées des programmes ;

(d) En coordination avec les bureaux régionaux, en contribuant à l'assurance qualité des évaluations décentralisées des programmes grâce à la présélection des équipes d'évaluation et à l'approbation des termes de référence ;

(e) En diffusant des connaissances en matière d'évaluation, par l'intermédiaire des plateformes de gestion des connaissances, des réseaux et des communautés de pratique du FNUAP.

23. Au niveau décentralisé, le nombre de responsables/de coordonnateurs chargés du suivi et de l'évaluation a progressivement augmenté au sein des bureaux de pays ces cinq dernières années. En 2020, près de 97 pour cent des bureaux de pays étaient dotés d'un responsable/spécialiste du suivi et de l'évaluation ou d'un coordonnateur dans ce domaine.

B. Ressources financières

24. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'évaluation quadriennal sont présentées pour les évaluations centralisées et décentralisées des programmes et comprennent les coûts du Bureau de l'évaluation. Toutefois, les chiffres mentionnés ne correspondent pas au total des coûts estimés pour la fonction d'évaluation (comme cela était le cas dans le plan d'évaluation du budget précédent pour l'exercice quadriennal 2018-2021), étant donné que les activités d'évaluations comprennent également les coûts du personnel participant aux évaluations décentralisées des programmes et des initiatives de renforcement des capacités nationales dans ce domaine. S'agissant des évaluations décentralisées des programmes, il convient de noter que les estimations budgétaires sont données à titre indicatif et qu'elles restent limitées à une partie du montant total des ressources ordinaires consacrées aux programmes de pays, régionaux et mondiaux. Les budgets consacrés aux évaluations centralisées et au Bureau de l'évaluation sont officialisés dans le Budget intégré pour 2022-2025.

25. Le budget présenté ci-après se veut flexible afin de répondre aux nouvelles demandes ad hoc pouvant survenir au cours de la mise en œuvre du plan, et pour faciliter la participation à des évaluations conjointes et à l'échelle du système des Nations Unies.

26. Le Tableau 4 ci-dessous donne une vue d'ensemble du budget consacré aux évaluations centralisées. Le coût total des évaluations centralisées s'élève à 5,45 millions de dollars, dont 4,25 millions proviennent du Budget institutionnel et 1,2 million d'autres ressources.

Tableau 4. Évaluations centralisées – aperçu des coûts pour 2022-2025

	Budget institutionnel	Autres ressources	Total
	<i>(en millions de dollars)</i>		
Évaluations thématiques, programmatiques et institutionnelles			
Résultats	0,37	1,2	1,57
Produits et facteurs d'accélération	3,06	0	3,06
Efficacité et efficience organisationnelles (EEO)	0,64	0	0,64
Sous-total	4,07	1,2	5,27
Autres exercices d'évaluation			
Étude de méta-synthèse à l'échelle du système	0,18	0	0,18
Sous-total	0,18	0	0,18
Coût total des évaluations centralisées	4,25	1,2	5,45

27. Le Tableau 5 ci-après fournit une vue d'ensemble des estimations budgétaires pour les évaluations décentralisées des programmes. Le montant total à investir dans les évaluations de programmes de pays et régionaux est estimé à 4,59 millions de dollars pour la période couverte par le plan quadriennal.

28. Le coût des évaluations décentralisées des programmes est supporté par les programmes de pays et régionaux. Il dépend, entre autres, de la complexité du programme évalué, du volume d'activités prévues et du budget global alloué au programme.

Tableau 5. Évaluations décentralisées des programmes – aperçu du budget prévisionnel pour la période 2022-2025

Évaluations de programmes de pays par région	Budget prévisionnel <i>(en millions de dollars)</i>
Asie et Pacifique	0,65
États arabes	0,56
Europe de l'Est et Asie centrale	0,52
Afrique de l'Est et Afrique australe	1,2
Amérique latine et Caraïbes	0,55
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	0,68
Total pour les évaluations de programmes de pays	4,16
Total pour les évaluations de programmes régionaux	0,43
Total des coûts prévisionnels	4,59

29. Le coût global de la mise en œuvre du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 est estimé à 22,99 millions de dollars, un montant qui comprend les frais du Bureau de l'évaluation et des évaluations centralisées (17,2 millions de dollars provenant du Budget

intégré pour 2022-2025 et 1,2 million de dollars issus d'autres ressources) ainsi que les coûts prévisionnels pour les évaluations décentralisées (4,59 millions de dollars).

Tableau 6. Aperçu des coûts prévisionnels de la mise en œuvre du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 (en millions de dollars)

Typologie des coûts	Budget prévisionnel (en millions de dollars)
Coûts du Bureau de l'évaluation* et des évaluations centralisées supportés par le Budget intégré	17,2
Évaluations centralisées financées par d'autres ressources	1,2
Évaluations décentralisées des programmes – coûts prévisionnels	4,59
Budget prévisionnel total pour la mise en œuvre du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025	22,99

*Les coûts du Bureau de l'évaluation comprennent les suivants : a) les postes ; b) les consultants ; c) le mobilier et les équipements ; et d) les frais de fonctionnement.

VII. Risques

30. Parmi les risques liés à la mise en œuvre du plan d'évaluation figurent :

(a) Les facteurs contextuels, y compris ceux liés à la pandémie de COVID-19 : le prolongement de la crise de la COVID-19 exigera peut-être de redéfinir les thèmes d'évaluation prioritaires afin de garantir la pertinence et l'utilité des évaluations prévues. Les restrictions de déplacements et d'autres contraintes liées à la pandémie pourraient également empêcher les équipes d'évaluation de se rendre sur le terrain et d'échanger avec des informateurs clés. Afin de prendre en compte ces contraintes et limitations, la portée des évaluations, les outils et méthodes de collecte de données seront adaptés avec souplesse.

(b) Les contraintes liées aux ressources financières et humaines : la mise en œuvre du projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 pourrait être compromise en cas d'indisponibilité ou de réduction des fonds, ou de mouvements de personnel imprévus. Une surveillance étroite de la planification des ressources financières et humaines contribuera à atténuer ces risques.

(c) La révision du plan stratégique : compte tenu de l'austérité et de la volatilité de l'environnement de financement, il sera peut-être nécessaire de réviser le plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 au cours de sa mise en œuvre. Une approche flexible en matière de planification des évaluations permettra d'ajuster le plan afin de faire face à tout changement majeur dans l'orientation stratégique du FNUAP.

VIII. Rapports

31. Le rapport annuel sur la fonction d'évaluation présenté au Conseil d'administration chaque année dressera le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation quadriennal budgétisé.

32. Le Bureau de l'évaluation tiendra compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de ce plan, y compris des ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés, dans l'examen à mi-parcours du plan actuel (si cela s'avère nécessaire) et dans la préparation du prochain plan d'évaluation pour l'exercice quadriennal 2025-2029.